

## PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu  
le 27 avril 2005 sur le Campus de Fouillole

sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE,  
Président de l'Université

### EMARGEMENT DES MEMBRES DU CA

▪ Membres élus présents ou représentés :

	Nom	Prénom	Secteur Electoral	Pôle	Conseils d'Administration			
					24/04			
Collège A : 13	M. NAKOULIMA	Ousseynou	SEN/Médecine	971	■			
	M. JANKY	Eustache	SEN/Médecine	971	■			
	M. MERIL	Alex	SEN/Médecine	971	■			
	M. BRETON	Jean-Marie	SJE/STAPS	971	■			
	M. RENO	Fred	SJE/STAPS	971	■			
	M. MAILLE	Claude	IESG/IUT	973				
	M. CLERGEOT	Henri	IESG/IUT	973	■			
	M. CHALANT	Gérard	IESG/IUT	973	■			
	M. MAM-LAM-FOUCK	Serge	IESG/IUT	973	■			
	M. BERNABE	Jean	LSH	972	■			
	M. BURAC	Maurice	LSH	972	■			
	M. VIRASSAMY	Georges	Droit & Economie	972	■			
	M. CELIMENE	Fred	Droit & Economie	972	■			

Collège B : 13	M. MOLINIE	Jack	SEN/Médecine	971	■			
	Mme TROUPE	Marylène	SEN/Médecine	971	■			
	M. THERESINE	Christian	SJE/STAPS	971	■			
	M. MAURIN	Alain	SJE/STAPS	971	■			
	M. KOUADIO	Fily	IESG/IUT	973	■			
	M. HENRY	Olivier	IESG/IUT	973	■			
	M. TAMARIN	Ollivier	IESG/IUT	973	■			
	M. ROBINSON	Jean-Charles	IESG/IUT	973	■			
	M. SAFFACHE	Pascal	LSH	972	■			
	M. CONFIAANT	Raphaël	LSH	972	■			
	M. REGENT	Frédéric	LSH	972	■			
	M. AGLAE	Marie-Joseph	Droit & Economie	972	■			
	M. DANIEL	Justin	Droit & Economie	972	■			

IATOS : 7	Mme NABAJOOTH	Andrée	Guadeloupe	971	■			
	M. MARLIN	Laurent	Guadeloupe	971	■			
	Mme TARADE	Yolaine	Guyane	973	P			
	M. JOSEPH	Yvon	Guyane	973	■			
	Mme RAPHAËL	Marguerite	Guyane	973	■			
	M. PORTECOP	Olivier	Martinique	972	■			
Mme AUMIS	Frédérique	Martinique	972	■				

	Nom	Prénom	Secteur électoral	Pôle	Conseils d'Administration			
					24/04			
Etudiants : 14	Mlle DÓ	Nathalie	SEN/Médecine	971	■			
	Mlle FELIMARD-MOESTA	Nathalie	SEN/Médecine	971				
	M. JACQUET	Cédric	SEN/Médecine	971	■			
	M. CABRION	Gérard	SJE/STAPS	971	■			
	Mlle PONTAC	Magalie	SJE/STAPS	971	■			
	M. KONG	Johan	IESG/IUT	973	■			
	Mlle GUYE	Marie-Anne	IESG/IUT	973	■			
	Mlle SUZIN	Keithleen	IESG/IUT	973	■			
	Mlle POUVAIT	Audrey	IESG/IUT	973	■			
	Mlle JEAN-BAPTISTE	Marie-Danielle	LSH	972	■			
	Mlle COUCHY	Gerty	LSH	972	■			
	Mlle BARTEBIN	Armaine	LSH	972	■			
	M. EUTROPE	Jean-Pierre	Droit & Economie	972	■			
Mlle LISE	Marie Claude	Droit & Economie	972	P				

Personnalités Extérieures:13	M. FALEME	Alex	Conseil Régional	971				
	Mme LAISIE	Marie - Josée	Conseil Régional	973	P			
	M. BUISSON	Georges	Conseil Régional	972	■			
	M. THEOPHILE	Dominique	Conseil Général	971				
	M. LECANTE	André	Conseil Général	973	■			
	M. SUEDILE	Pierre	Conseil Général	972	P			
	M. BANGOU	Henri	Ville Universitaire	971				
	M. CLEMENTE	Albert	Ville Universitaire	972	■			
	M. CLERVAUX	René	Ville Universitaire	973	■			
	M. COURBAIN	Jean-Claude	A titre Personnel	971	■			
	M. DE JAHAM	Roger	A titre Personnel	972				
	M. EUZET	Georges	A titre Personnel	973	P			
	M. BOUILLOT	Jean-Louis	PUG	973	■			

Légende :  
 ■ : présent  
 P : procuration

▪ Membres élus ayant donné procuration :

COL.	Nom	Prénom		Nom	Prénom	Observation
A	M. BRETON	Jean-Marie	À	M. VIRASSAMY	Georges	Reçu à 16h30
			À			
			À			
B			À			
			À			
			À			
Etudiants	M. CABRION	Gérard	À	M. EUTROPE	Jean-Pierre	Reçu à 11h00
	Mlle LISE	Marie-Claude	À	M. EUTROPE	Jean-Pierre	Reçu à 10h10
IATOS			À			
	Mme TARADE	Yolaïne	À	M. JOSEPH	Yvon	Reçu à 10h10
			À			
Pers. Ext.	M. BUZET	Georges	À	M. BOUILLOT	Jean-Louis	
			À			
	M. SUEBILE	Pierre	À	M. CLEMENTE	Albert	
	Mme LALSIE	Marie - Josée	À	M. LECANTE	André	

▪ Membres invités présents :

	Nom	Prénom	Fonction	Conseils d'Administration			
				24/04			
Invités	M. DARRAS	Jean-Pierre	Secrétaire Général	■			
	Mme GRIMBERT	Aline	Agent Comptable	■			
	M. NARAYANINSAMY	Jacky	Vice-Président CEVU	■			
	M. MONTAUBAN	Jean-Gabriel	Vice-Président CS				
	M. BERNARD	Didier	Vice-Président CUR	■			
	M. SAINT-CYR	Philippe	Vice-Président CUR	■			
	M. NABAJOOTH	Eric	CABINET				
	M. HANOT	Boris	CABINET	■			
	Mme MORAVIE	Rose-Marie	Directeur SUEPFC				
	Mme SALOMON	Christiane	Directeur SUMPPS				
	Mme BERNABE	Marie-Françoise	Directeur SCD	■			
	Mme BERCION	Sylvie	Directeur SCUIO-IP				
	Mme FEDEE	Simone	Directeur SUAPS	■			
	Mme CARTON	Michèle	Directeur STAPS	■			
	M. JEAN-BAPTISTE	Georges	Directeur Médecine				
	M. HUISMAN	Olivier	Directeur IESG	■			
	M. ROUBAUD	Franck	Directeur IUT	■			
	M. DORVILLE	Max	Directeur IUFG				
	M. PRIMEROSE	Antoine	Directeur IUFG				
	M. PAGO	Gilbert	Directeur IUFG				
M. GUINCHARD	Serge	Recteur - Chancelier	R				
M. BLANQUER	Jean-Michel	Recteur - Chancelier					
Mme LE MORZELLEC	Joëlle	Recteur - Chancelier	R				

Légende :

- ■ : présent
- R : représenté

Le Président ouvre la séance à 9h10 après avoir constaté le respect du quorum à l'ouverture de la séance (50/60).

## **POINT 1 : PROPOS LIMINAIRES DU PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus du Conseil d'Administration, et salue ceux qui ont été réélus et qu'il a plaisir à retrouver. Il les félicite et les remercie pour leur engagement dans le fonctionnement de l'Université. Le Président salue tout particulièrement les personnalités extérieures et notamment les représentants des villes universitaires qui font leur entrée dans ce Conseil de l'UAG.

Il précise que ce Conseil, renouvelé à 55%, a été élu les 28 mars et 08 avril derniers. Il poursuit en évoquant l'importante réflexion menée sur la refondation qui a conduit à cette nouvelle configuration du Conseil d'Administration désormais composé selon le principe égalité-parité (20 représentants par pays).

Il précise aux administrateurs qu'ils auront à connaître deux Présidents d'Université au cours de leur mandature. En effet, il termine son mandat dans un peu plus d'un an et demi, les trois Conseils de l'UAG réunis en congrès seront appelés, avant novembre 2006 à élire un nouveau Président.

Il évoque ensuite les différents dossiers importants sur lesquels le Conseil d'Administration devra se prononcer :

- le contrat quadriennal ;
- le LMD, l'harmonisation européenne de l'Enseignement Supérieur ;
- la LOLF et peut-être la notion de budget global ;
- l'évaluation des personnels IATOSS ;
- la situation financière de l'établissement à consolider ;

Après avoir rappelé les récentes difficultés financières de l'Etablissement, le Président informe le Conseil que le ministère n'a toujours pas, à ce jour, donné de suite au rapport de l'IGAENR. Il rappelle que l'UAG fait l'objet depuis septembre 2004 d'un contrôle de gestion de la Cour des Comptes. A ce sujet, il attire à nouveau l'attention du Conseil d'Administration sur la requête du Magistrat formulée par écrit et relative aux liens existant entre les associations et l'Université. Une enquête devra être menée en interne dans les prochains jours afin d'apporter tous les éléments de réponse nécessaires à la Cour des Comptes.

D'autre part, le Président informe de l'ouverture d'une page web dédiée aux élus de l'UAG. Elle témoigne de la volonté d'aider les membres des trois Conseils dans leurs recherches pour préparer les différentes séances de travail et révèle aussi l'idée de modernité dans laquelle l'action administrative s'inscrit dorénavant. Il rappelle aux membres que les débats sont enregistrés et leur demande ainsi d'éviter les apartés.

Il leur précise d'autre part, que les prochains Conseils se tiendront fin juin début juillet.

Enfin, il aborde l'organisation logistique des trois Conseils de l'UAG. Il évoque les deux maîtres mots, efficacité et économie, qui président désormais à la préparation des Conseils. Il précise qu'il mettra prochainement Air France en demeure de respecter le marché public et en particulier l'obligation pour ce transporteur de proposer le meilleur tarif possible.

Le Président rappelle qu'une centaine d'élus sur 140 sont appelés à se déplacer lors de la réunion de ces Conseils, soit un coût de 47.670 € pour l'établissement. Le fait d'avoir réuni sur une seule semaine en 2003 le CEVU, le CS et le CA, permet un gain d'environ 6.600 € par séance de Conseils. De manière à poursuivre l'effort d'efficacité et d'économie engagée depuis deux ans, le Président informe les administrateurs que désormais les titres de transports seront non-modifiables et que, pour bénéficier du tarif groupe, les départs et retours pour chaque déplacement occasionné par la réunion des Conseils, seront groupés et uniques.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Président attire l'attention du Conseil sur l'exposition murale des photos de tous les anciens Présidents de l'UAG dans cette salle des Conseils. Il relève alors les questions diverses :

- Madame BERNABE souhaite des informations sur les avancés du réseau « Rénater » entre Cayenne et Kourou ;
- Monsieur MERIL souhaite faire un point sur la gestion financière et le non-report des crédits 10 dans la DBM. Le Président lui propose d'aborder ces questions lors des points financiers ;
- Mademoiselle PONTAG souhaite avoir des informations sur les structures du STAPS et leurs implantations ;
- Monsieur REGENT souhaite aborder la problématique du « Lundi de Pentecôte » et désire proposer une mention sur la loi du 23 février 2005 qui présente la présence française outre-mer comme positive dans les programmes scolaires ;
- Madame CARTON souhaite aborder les problèmes des emplois précaires de sa composante ;
- Monsieur MOLINIE souhaite aborder « le droit au rire et à la bonne humeur dans l'UAG et peut-être la nécessité d'une exception créole » ;
- Monsieur EUTROPE souhaite aborder une motion relative au SUAPS et en second point la question de l'accueil des étudiants étrangers,
- Madame AUMIS souhaite aborder la question de la réactivation des séances plénières de la CPE ;
- Monsieur BERNARD propose au CA de se prononcer sur le nom de la nouvelle salle de visioconférence du Campus de Camp Jacob ;
- Monsieur BRETON souhaite des précisions sur les dates des prochains conseils.

## POINT 2 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le Président signale la retranscription quasi-intégrale des différentes interventions sur la recherche, le LMD ou la refondation, effectuée par le secrétariat du CA afin de permettre aux nouveaux élus d'avoir une information la plus complète possible et se familiariser ainsi rapidement avec ces grands dossiers. Il précise avoir conscience de la difficulté pour les « nouveaux élus » de délibérer sur ces rapports de séance et leur propose de s'abstenir ou de ne pas prendre part au vote.

### a) Procès-Verbal du CA des 24 et 25 novembre 2004 :

Monsieur HUISMAN souhaite que l'orthographe de son nom soit corrigée en page 17. Mademoiselle SUZIN soulève un contre-sens Monsieur DARIBO noté absent dans la liste d'émargement intervient en page 17. Le Président précise qu'une vérification sera faite.

Le Président profite pour saluer la présence des représentants du Recteur, ce qui marque l'intérêt porté par les recteurs à l'université.

Avant de soumettre le PV du CA des 24 et 25 novembre 2004 à l'approbation du Conseil, le Président remercie le Cabinet et Boris HANOT en particulier, pour ce travail de rédaction. Il précise qu'il a fallu réécouter plus de 16 heures de débats pour rédiger ce procès-verbal qu'il a lui-même relu puis corrigé.

Le Président soumet le procès-verbal des 24 et 25 novembre 2004 à l'approbation du Conseil :

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-005	Ne prend pas part au vote	15
	Abstention	04
	Contre	00
	Pour	<b>31</b>

*Le procès-verbal du CA des 24 et 25 novembre 2004 est approuvé.*

### b) Procès-Verbal du CA du 18 janvier 2005 :

Monsieur MERIL évoque la délibération n°2005\_004 relative à la reconfiguration du Conseil et souhaite connaître les raisons de la formule « la proposition est annoncée comme rejetée par le Conseil » en page 11. Le Président apportera un éclairage sur cette délibération après l'adoption de ce procès-verbal.

Monsieur JANKY rappelle à l'administration que son prénom est Eustase et non « Eustache » et demande que cette correction soit réalisée dans les listes de diffusion de l'Université.

Monsieur HUISMAN signale une erreur dans l'orthographe de son nom et évoque la page 5, afin que soit remplacé au quatrième paragraphe « qu'elles sont » par « quelles sont »

Monsieur KOUADIO signale une erreur dans l'orthographe de son nom et souhaite que soit mieux précisée son intervention reprise en page 11 paragraphe 3 : il précise avoir signalé lors de ce Conseil la parution très controversée d'une interview du Recteur de la Guyane qui entraîne de nouvelles difficultés dans la discussion sur la parité.

Monsieur HENRY signale une erreur de forme au 3<sup>ème</sup> paragraphe de la page 6 et propose de modifier « légalité » par « l'égalité » et souhaite modifier « du service juridique du ministère stipulant » par « du service juridique du ministère précisant ».

Mademoiselle POUVAIT, page 8 dans le 1<sup>er</sup> parape, signale une erreur de forme et propose de remplacer « les problèmes de retard dans mes constructions » par « les problèmes de retard dans les constructions ».

Monsieur SAINT-CYR souligne une erreur dans les tableaux de délibérations : « ne prend pas part au vote » au lieu de « ne prend pas par au vote ».

Monsieur MAURIN signale une erreur de frappe en page 10, 4<sup>ème</sup> paragraphe : il manque le « s » pour le nom du doyen THERESINE.

Monsieur NAKOULIMA propose pour la page 8, 6<sup>ème</sup> paragraphe une autre formulation et remplacer « il évoque ainsi » par « il évoque aussi ».

Mademoiselle POUVAIT page 8, 4<sup>ème</sup> paragraphe, propose de modifier « *pas vis-à-vis- de vous* » par « *vis-à-vis du Conseil* ».

Le Président soumet le procès-verbal du CA du 18 janvier 2005 à l'approbation du Conseil :

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-006	Ne prend pas part au vote	17
	Abstention	03
	Contre	00
	Pour	<b>30</b>

*Le procès-verbal du CA du 18 janvier 2005 est approuvé.*

A la demande d'un administrateur, le Président évoque la délibération n°2005-004 du CA du 18 janvier 2005 relative à la reconfiguration du Conseil d'Administration de l'UAG. Après avoir rappelé les grands traits de ce projet, il précise que suite à un recours de plusieurs administrateurs, il a demandé aux services juridiques du Ministère de bien vouloir l'éclairer sur la notion de quorum et de membres en exercice du Conseil. Ces deux notions étaient susceptibles, en fonction de leur interprétation, de modifier le résultat du vote de ce Conseil d'Administration.

Après analyse du service des statuts et règlements de la DES et des services juridiques du Ministère, Monsieur MONTEIL a clairement rappelé les textes et leur interprétation en matière de quorum en cas de sièges vacants. Sur la base de ces observations, le Président précise qu'il a du reconsidérer cette délibération du 18 janvier 2005. Le projet de reconfiguration du CA tel que présenté lors du Conseil du 18 janvier 2005 est donc adopté par les membres du Conseil d'Administration.

### POINT 3 : ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle les modalités d'élection du 1<sup>er</sup> et du second Vice-Président du Conseil d'Administration : Le premier Vice-Président du Conseil d'Administration est choisi parmi les enseignants-chercheurs et enseignants permanents en exercice à l'Université. Il est élu au scrutin secret et à la majorité simple des membres composant le conseil.

Le deuxième Vice-Président du Conseil d'Administration est élu au sein du collège étudiants. Il est élu au scrutin secret et à la majorité simple des membres composant le Conseil d'Administration. Son mandat est de deux ans, renouvelable une fois.

Monsieur MOLINIE souhaite qu'une réflexion soit menée pour que le deuxième Vice-Président du CA issu du collège des étudiants soit élu par ce dit collège uniquement.

#### a) Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA, issu des collèges des enseignants :

Après cette présentation, le Président procède à un appel à candidatures. Il enregistre alors l'unique candidature de Monsieur Maurice BURAC.

Après avoir rappelé les grandes étapes de sa carrière et sa situation professionnelle actuelle, Monsieur BURAC présente un bilan succinct de sa vice-présidence du Conseil d'Administration et des actions au niveau des relations internationales impulsées sous sa mandature. Il évoque ensuite les défis de l'Université des Antilles et de la Guyane : ouverture internationale, LMD, concurrence des universités à culture anglo-saxonne, les relations UAG/collectivités/Etat, le rôle des élus étudiants. Il formule enfin le souhait que l'Université conforte son rôle d'outil de développement dans ses différents pays d'implantation.

Le Président rappelle que le vote se déroule à bulletin secret. Il fait procéder aux opérations de vote en soumettant la candidature de Monsieur Maurice BURAC au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président du CA à la délibération du Conseil :

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-007	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	04
	Contre	00
	Pour	<b>46</b>

*Le Président déclare Monsieur Maurice BURAC élu 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UAG.*

#### b) Le 2<sup>nd</sup> Vice-Président du CA, issu du collège des étudiants :

Le Président procède à un appel à candidatures. Il enregistre les candidatures de Mademoiselle SUZIN Keithleen et de Monsieur Cédric JACQUET et leur propose cinq minutes à chacun pour se présenter et préciser l'idée qu'ils se font de cette vice-présidence.

Mademoiselle SUZIN, étudiante en Licence de Droit à l'IES de Guyane, évoque son implication dans la vie universitaire en Guyane et trace les grands traits de l'action qu'elle souhaiterait mener si le Conseil retient sa candidature : contribuer dans la continuité de son prédécesseur à dynamiser la vie étudiante sur les différents pôles, améliorer les services apportés aux étudiants, favoriser la mobilité des étudiants entre les différents pôles notamment dans le cadre du LMD, renforcer la mobilité internationale, contribuer au développement de l'Université.

Monsieur JACQUET, étudiant en Licence de Mathématiques à l'UFR SEN en Guadeloupe, évoque ses différentes motivations : assurer une cohésion des élus étudiants, travailler à un meilleur accueil des étudiants et freiner les départs vers les universités de la métropole, préparer l'entrée des étudiants dans le LMD et impulser, en réaction à une étude sur les taux de réussite des universités, une meilleure image de l'Université.

Le Président rappelle que le vote se déroule à bulletins secrets Il fait procéder aux opérations de vote en soumettant les candidatures au poste de 2<sup>nd</sup> Vice-Président du CA à la délibération du Conseil :

Délibération du Conseil d'Administration	Abstention	00
N°	Cédric JACQUET	15
2005-008	Keithleen SUZIN	37

Le Président déclare Mademoiselle SUZIN Keithleen élue 2<sup>nd</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration de l'UAG.

#### POINT 4 : POINTS FINANCIERS

##### a) Présentation et approbation du Compte Financier de l'exercice 2004 :

Le Président rappelle les conditions de vote des comptes financiers des exercices 2002 et 2003 et se félicite aujourd'hui de pouvoir présenter le compte financier de l'exercice 2004 dès le premier Conseil d'Administration de l'année civile. Cela témoigne des progrès quant à la gestion financière de l'établissement.

A la demande du Président, Madame GRIMBERT, Agent Comptable, présente le Compte Financier de l'exercice 2004. Elle souligne la rapidité de préparation de ce compte financier en raison d'une requête spécifique de la Cour des Comptes qui analyse déjà les éléments de ce document.

L'Agent Comptable rappelle que l'exercice a été un peu raccourci du fait du départ à la mi-décembre de son prédécesseur, Monsieur Bruno VALDEVIT. Madame GRIMBERT, lors de sa présentation, dégage les grandes lignes du Compte Financier 2004 :

- Les dépenses 2004 sont arrêtées à 12 985 335,57 € en fonctionnement et 3 172 056,46 € en investissement soit un total de 16 157 392,03 €.
- Les recettes 2004 sont arrêtées à 18 841 236,55 € en fonctionnement et 2 757 054,82 € en investissement soit un total de 21 598 291,37€.
- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2004 est de 5 855 900,98 €.
- Le fonds de roulement au 31/12/2004 s'élève à 12 961 405,02 € soit une augmentation de 5 440 899,34 €.
- Le bilan est arrêté au 31/12 à 38 603 293,59 €.

En guise d'indicateurs, l'Agent comptable précise que :

- Pour les recettes :
  - Les recettes de fonctionnement (18,8M€) ont augmenté de 2,5M€ par rapport à l'exercice précédent et sont supérieures aux prévisions de recette (15,5 M€) de 3,5M€ ;
  - Les recettes d'investissement ont diminué de 43%, les prévisions étaient elles-mêmes en baisse de -1,5M€ ;
  - Au niveau du budgétaire, elle précise qu'il n'y a pas d'impact, les recettes ont été exécutées à 98%, il s'agit uniquement d'une mauvaise répartition des prévisions de recettes.
- Pour les dépenses :
  - Il n'existe toujours pas d'amortissements ;
  - Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 3,5M€ par rapport à l'exercice précédent, cela en raison du blocage du budget au cours de l'exercice 2003.
  - Les dépenses de personnel sont en hausse de 1,5M€ soit 43 % par rapport à l'année précédente du fait de l'intégration des emplois-gagés.
  - Les dépenses d'investissement ont globalement baissé de 30% cependant les investissements immobiliers sont en hausse de 65% par rapport à l'année dernière.
- Pour l'exécution du budget :
  - La section de fonctionnement est en excédent de 5,9 M€ (5,4M€ en 2003), cet excédent va donc augmenter le Fonds de roulement net global ;
  - Cet excédent est relativement artificiel puisqu'un certain nombre de recettes « fléchées » sont comptabilisées dans leur totalité bien avant la dépense.

L'Agent Comptable précise que les charges d'exploitation pour le personnel représentent 38% des crédits de fonctionnement et en produits, les ressources propres de l'établissement ne représentent que 14% des ressources de l'Université, ce qui est excessivement faible en comparaison d'autres universités précise t-elle.

A l'issue de cette présentation s'instaure un long débat sur la taxe d'apprentissage et les possibilités de développement des ressources propres de l'établissement.

A une question sur les possibilités d'augmentation des ressources propres de l'Université, l'Agent Comptable évoque les ressources de la Formation Continue, les ressources des contrats de recherches, de la taxe d'apprentissage ou des inscriptions des étudiants. L'Agent Comptable évoque ensuite le potentiel encore exploitable au niveau de la Formation Continue et des contrats de recherches.

A ce titre, le Président rappelle que les budgets des universités comportent en moyenne 20 à 25 % de crédits provenant des ressources propres.

Monsieur VIRASSAMY insiste sur la nécessité de développer les ressources propres : l'un des axes à retenir est celui probablement de la taxe d'apprentissage. Il évoque l'expérience de sa composante et s'étonne de constater que l'UAG n'apparaît pas éligible à la taxe d'apprentissage en qualité d'organisme collecteur. Il souhaite que l'on ne perde pas de vue le fait que ces ressources propres demeurent souvent affectées et que la marge de manœuvre n'est pas importante.

Monsieur MAURIN rejoint les propos du Doyen VIRASSAMY. Il évoque en outre le cas d'autres universités, comme celle de Paris 2, qui ont mis en place un véritable service de collecte de la taxe d'apprentissage.

Madame l'Agent Comptable évoque les contrats de recherche et de la Formation Continue. Elle confirme que les contrats de recherche sont à ressources affectées, mais elle rappelle que lors de la négociation du contrat il reste possible de prévoir un prélèvement pour la participation à l'infrastructure de l'établissement.

Monsieur CHALANT marque son désaccord avec l'Agent Comptable, car les contrats de recherche s'exécutent dans le cadre de l'objet de l'Université et qu'il lui paraît normal de recevoir des ressources propres pour cette mission. Il y a un véritable retour pour l'université qui est celui de la formation des docteurs et de fabrication de doctorat. Pour ce qui est de la taxe d'apprentissage, il apporte la nuance de l'existence de l'IESG et du fait que ces ressources ne sont pas affectées et peuvent être réparties de manière relativement libre sur les formations qui sont éligibles à la taxe d'apprentissage.

Monsieur VIRASSAMY précise que les fonds de la taxe d'apprentissage sont effectivement affectés aux formations éligibles et qu'il lui paraît difficile d'affecter ces fonds au fonctionnement de l'établissement.

Monsieur BRETON évoque la procédure d'agrément des taxes d'apprentissage, puis celle des contrats de recherche en précisant l'existence dans les conventions de recherche d'un taux variant entre 5 et 8 % des crédits qui peuvent être dédiés à l'Université.

Monsieur ROUBAUD souhaite préciser que ne sont éligibles que les dépenses liées à la pédagogie.

En conclusion de ces échanges, le Président précise que la lettre de cadrage évoque le problème de la taxe d'apprentissage et les engagements qui doivent être pris à cet effet.

Monsieur BERNABE souhaite aborder les incertitudes budgétaires au niveau de la recherche. Il évoque les difficultés du budget du GEREK, son centre de recherche. Il a le sentiment que le BQR a été affecté mais qu'il n'a pas perçu la somme annuelle au titre d'équipe d'accueil. Il regrette amèrement de voir ses crédits reportés de DBM en DBM.

Madame l'Agent Comptable s'étonne de ce problème et l'invite à vérifier ces difficultés à l'issue du Conseil.

Le Président rappelle la nécessité d'effectuer plusieurs vérifications des comptes des composantes et des groupes de recherche en liaison avec les différentes requêtes de la Cour des Comptes. Ce travail permettra d'éclaircir nombres de problèmes et d'en apporter les solutions adéquates poursuit-il.

Monsieur BURAC évoque la mise en place de la nouvelle commission des moyens qui est en charge de la réflexion permettant de développer les ressources propres de l'établissement. Cette commission devrait être mesure de faire prochainement des propositions au CA poursuit-il.

Monsieur JANKY soulève la problématique des missions de la Formation Continue et de ses capacités à développer ce type de ressources.

Madame l'Agent Comptable évoque l'importance de la sous-traitance des formations au niveau de ce service commun ce qui paralyse le développement de ressource propre.

Monsieur BRETON porte une précision à propos du calendrier : la commission en charge des demandes d'habilitation pour bénéficier de la taxe d'apprentissage se réunit dans la période mai-juin, pour les demandes aux entreprises. Il faut les solliciter en octobre-novembre afin de leur permettre d'inscrire ce dispositif dans leur comptabilité dès le mois de janvier. Il évoque ensuite la centralisation des taxes par les chambres de commerce. Il approuve donc l'idée de la création d'une cellule interne à l'Université en charge du suivi de ces procédures.

Monsieur AGLAE demande s'il est possible de prendre des engagements afin de clarifier les différentes pistes de développement des ressources propres de l'Université.

Le Président évoque les différentes lettres de cadrage soumises depuis 2 à 3 années au mois de juin pour discussion et validation en Conseil. Il évoque celle du budget 2005 qui comporte des éléments à propos des autres produits de l'activité de l'Université hors contrat quadriennal et DGF : contrat de recherche, taxe d'apprentissage, les prestations de services publiques ou privées, les prestations du SUEPFC et celles d'équipement et de fonctionnement alloués par les collectivités territoriales. Voilà les 5 domaines qu'il faut travailler et qu'il faudra développer dans le cadre de la lettre de cadrage du budget 2006

Madame le représentant du Recteur de la Guadeloupe souhaiterait connaître la position de l'UAG par rapport aux amortissements qui entrent dans la capacité d'autofinancement.

Le Président souligne cette contrainte, mais la faiblesse des recettes et de la DGF ne permettent pas aujourd'hui d'affecter des financements à l'amortissement sans pénaliser fortement les composantes de l'UAG. Le Président insiste sur le déficit structurel de l'établissement qui n'offre que très peu de marges de manœuvre.

Monsieur JOSEPH fait remarquer l'omission du CUR de la Guyane dans le document soumis au Conseil.

Madame l'Agent Comptable l'informe d'une erreur et de la correction à apporter sur la dernière ligne où il faut remplacer « Administration Générale » par « 973 CUR Guyane ».

Monsieur BRETON évoque les enseignements de la formation continue et souhaite que les membres du CA aient en leur possession un bilan financier des activités du SUEPFC avec le ratio recettes/financements/subventions.

L'Agent Comptable lui répond que l'exercice s'avère difficile car la comptabilité n'est pas pour le moment analytique, mais elle propose de fournir à l'occasion du prochain Conseil, un bilan financier de ce Service.

Monsieur BERNABE souhaite disposer d'un tableau détaillé des différents « CR » de la recherche et demande à l'Agent Comptable de bien vouloir numéroter les pages de ses documents.

L'Agent Comptable leur rappelle qu'il s'agit ici d'un compte financier qui se doit de représenter un bilan global des dépenses et des crédits ouverts. Elle informe les membres du Conseil d'Administration que le compte financier ne doit présenter que les mouvements globaux du budget de l'établissement. Elle invite les administrateurs à prendre l'attache des ordonnateurs délégués qui ont accès à l'ensemble de leur « UB » en interrogeant simplement le logiciel « JEFYCO ».

Madame AUMIS s'interroge sur l'incapacité de l'établissement à évaluer précisément ses droits d'inscription.

Le Président lui répond que les différents rapports ont signalé de graves distorsions entre les recettes effectives et celles attendues compte tenu du nombre d'étudiants. Les exonérations des boursiers et celles relatives aux exonérations exceptionnelles du Président n'expliquent pas le différentiel constaté. Le Président poursuit en évoquant les procédures mises en place afin d'éviter ces dérapages et note que cette discordance s'est nettement réduite.

Monsieur NAKOULIMA souhaite souligner que c'est l'Université qui s'engage dans une politique de recherche, elle ne peut pas être une simple boîte aux lettres des groupes de recherche. Il demande donc que des échéances soient clairement définies afin d'appliquer un taux de prélèvements sur les contrats de recherche.

Monsieur BERNARD, Vice-Président du CUR de la Guadeloupe, constate que 75% du budget de fonctionnement est utilisé au moment où il est affiché un manque de crédits, en budget d'investissement 14%, pour un budget global exécuté à hauteur seulement de 40%. Il souhaite une analyse de ces trois chiffres.

L'Agent Comptable évoque l'importance des crédits d'investissements qui ne sont pas utilisés en raison du retard pris dans plusieurs constructions notamment en Guadeloupe. Pour le fonctionnement, l'Agent Comptable évoque la fermeture des comptes à la mi-décembre mais propose de faire une analyse plus développée lors d'un prochain Conseil.

A la demande du Président, l'Agent Comptable précise que le fonds de roulement s'élève à 12.961.405,02 € au 31 décembre 2004 soit une augmentation de 5.440.899,34€. Elle évoque l'aspect artificiel de ce montant, qui correspond à des subventions non utilisées, la plupart des crédits seront affectés dès la 1<sup>ère</sup> DBM.

Monsieur JUSTIN souhaite savoir pour les opérations pluriannuelles de la recherche si l'on a l'obligation d'ouvrir la totalité des crédits ou si l'on peut-on imaginer l'ouverture de tranches successives.

Madame l'Agent Comptable se dit favorable à l'ouverture des crédits en plusieurs tranches, avec des bilans financiers permettant d'établir des titres de recettes à la hauteur des dépenses et de ne pas affecter artificiellement le fond de roulement.

Monsieur VIRASSAMY soulève la problématique de la sincérité des comptes.

L'Agent Comptable lui répond que l'opération reste possible avec un état de solde tout à fait sincère.

Monsieur EUTROPE souhaite intervenir sur l'UB 960 du CEVU qui affiche un taux moyen d'exécution de l'ordre de 23 % des crédits. Il souhaite en connaître les raisons.

Le Président lui répond qu'il s'agit essentiellement des crédits du contrat quadriennal affectés à l'aide à la réussite et la rénovation des formations professionnelles.

Le Vice-Président de CEVU informe les membres du CA que des appels à projets ont été effectués auprès des composantes destinataires de ces crédits et que des rappels sont effectués régulièrement.

Monsieur THERESINE souligne que les délais de réponse fixant les aides apportés à ces projets sont trop longs. Les crédits sont affectés la plupart du temps à la fin de l'exercice budgétaire, poursuit-il, les composantes sont donc dans l'incapacité de mener à bien leur projet.

Le Président propose d'aborder ces points lors de la DBM.

Monsieur MOLINIE souhaite connaître l'état réel des fonds de roulement, notamment les créances à la sincérité douteuses, en liaison avec le gel des crédits en 2002 qui n'ont pu être réaffectés en 2003 par décision de l'IGAENR. Il s'interroge sur le solde positif ou négatif du fonds de roulement lorsque ces crédits gelés seront identifiés et confirmés.

Le Président rappelle que le Conseil doit se prononcer sur l'analyse du compte financier 2004 et la sincérité des chiffres qu'il comporte. Il souligne qu'il ne possède aucune remontée du Ministère quant aux suites données au rapport de l'IGAENR et donc au gel des crédits susmentionnés. Il insiste sur le fait que la démarche commune de l'Agent Comptable et de l'Ordonnateur s'inscrit dans la transparence et la sincérité et que l'Université ne peut aujourd'hui prendre le risque d'ouvrir des créances non vérifiables.

Le Président poursuit en évoquant le contrôle de gestion de la Cour des Comptes et la volonté du magistrat de surseoir à ces reports de manière à lui laisser le temps de vérifier le problème des créances douteuses. Il rappelle au Conseil que le rapport de l'IGAENR parlait de dérives collectives, c'est à dire que des contrats n'ont pas été respectés et cela, non pas du fait de l'Administration Générale, mais par l'inscription de recette lors de contrat de recherche pour lesquels le recouvrement n'a pas été effectué.

- Le conseil décide d'arrêter les opérations décrites dans le compte financier 2004.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-009	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	51

- Le conseil approuve les virements de l'ordonnateur entre comptes au sein d'un même chapitre.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-010	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	51

- Le conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2003 soit 5.855 900,58 € au compte 10682 « réserves disponibles ».

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-011	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	01
	Contre	00
	Pour	51

Le Président propose une interruption de séance avant d'aborder le point suivant.

.....  
*Le Président suspend la séance à 12h10*

*Le Président ouvre les travaux du Conseil à 12h45*  
.....

Le Président informe le Conseil de l'élection de Monsieur Alex MERIL à la direction de l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles, de Monsieur SAFFACHE à la direction de l'UFR des Lettres et Sciences Humaines, de Monsieur JEAN-BAPTISTE à l'UFR des Sciences Médicales et de Monsieur VIRASSAMY qui renouvelle son mandat à la direction de l'UFR de Droit et d'Economie de la Martinique.

#### **b) Décision Budgétaire Modificative N°1 (DBM n°1) :**

Le Président souhaite aborder en guise d'introduction le précédent exercice budgétaire. Il rappelle que l'élaboration du Budget 2004 a été marquée par les incertitudes sur l'état des finances de l'université. Alerté depuis 2002, le ministère a dépêché l'inspection générale de l'éducation nationale puis a missionné un expert financier pour établir les bases de ces incertitudes. Un rapport remis en juillet 2004 a clairement démontré des errements ayant eu une conséquence directe sur

notre situation financière : Recettes dépensées deux fois, recettes non récupérables par la faute des porteurs de projets, détournements d'affectation des crédits... Tout a été dit en 2003-2004, mais tout reste à faire poursuit le Président.

Le budget 2004 a été construit avec tous les acteurs de l'université dans l'intérêt de celle-ci. Les décisions politiques qui ont été prises n'avaient pour seul intérêt que de respecter les engagements votés par les instances de l'université. Le conseil d'administration, sur avis de la commission des moyens après avoir entendu le Président, a décidé de faire apparaître les crédits affectés à des programmes de construction, de réhabilitation et de recherche alors même que des soupçons pèsent fortement sur l'utilisation de ces fonds à des fins de fonctionnement.

Il rappelle qu'avec trois conseils par an, il est quasiment impossible d'avoir une activité budgétaire normale. Une DBM présentée en novembre ne peut être « consommable » et il ne faut pas s'étonner que les reports proposés pour 2005 reflètent cette incapacité. En outre, poursuit le Président, ce n'est qu'en octobre 2004 que le ministère a partiellement levé des interdictions de reports lorsque les actions entraient dans le champ de CPER. Il faut également ajouter que plusieurs rapports ont été remis aux instances de tutelle ainsi qu'à la Cour des Comptes démontrant notre déficit structurel évalué à plus de 1,3 M€.

Le Président précise que le budget initial 2005 a respecté la prudence. Après avoir eu connaissance des rapports d'audit, le conseil d'administration a validé un budget de prudence. Les reports de crédits ont été limités aux opérations indispensables et qui obligeaient à une certaine continuité d'action. Devait-on arrêter des travaux, des achats d'équipements de recherche parce que l'Etat n'a pas indiqué la suite qu'il donnait aux constats d'incohérence comptable et financière de l'établissement ? Le fonds de roulement comptable 2004 était inférieur à nos besoins de reports. Cela ne reflétait que nos difficultés passées sur lesquelles l'Etat jette un voile de pudeur et n'a pris aucune mesure. Ce n'est pas faute de l'avoir alerté affirme le Président. Il rappelle que l'inspection générale avait d'ailleurs émis un avis défavorable à notre choix de faire figurer ce déficit. Elle préférerait une limitation drastique à nos seules capacités ce qui induisait l'arrêt de certaines opérations comme par exemple la réhabilitation des bâtiments de Fouillole.

Le Président évoque ensuite le fond de roulement, aujourd'hui de 12,96 M€ alors que les reports déjà enregistrés sont de 11,3 M€. Si l'on tient compte des créances douteuses, la marge de manœuvre est faible (0,7 M€). Cette situation n'est pas nouvelle insiste le Président. Elle nous a conduit en 2004 à privilégier certaines dépenses plutôt que d'autres, à faire une répartition de DGF plus favorable à la pédagogie qu'aux structures de fonctionnement.

Il pose alors la problématique suivante : Quels choix s'offrent à l'université ? Fermer les bâtiments, les sites, arrêter la recherche, limiter les échanges ? Si ces choix sont ceux de notre assemblée poursuit le Président, qu'il en soit ainsi. Mais si nous voulons avoir un avenir, si nous voulons développer notre institution et éviter qu'elle ne soit à la dérive, il nous faut un consensus politique unanime.

Il rappelle les grandes lignes de ses propos liminaires qui soulignaient la nécessité de prendre des décisions budgétaires importantes et rappelle que la commission des moyens étudiera des propositions en ce sens et les présentera au moment du vote du budget en novembre 2005.

Dans le cadre du Budget 2005, le Président souligne que 300.000€ étaient prévus en amortissement dans l'UB Patrimoine, ce montant étant le fruit d'une évaluation et non d'un montant précis en l'absence d'inventaire à l'UAG. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2005 n'a pas augmenté de manière significative, même si le Ministère considère la somme allouée pour le financement du surcoût des emplois gagés comme une augmentation. En qu'ordonnateur, après avis de l'Agent Comptable, le Président demande au Conseil de valider une affectation des crédits prévus pour l'amortissement afin de permettre aux composantes une situation proche de l'acceptable. Il rappelle que l'UAG ne dispose pas de moyens de fonctionnement à la hauteur de ses missions. Une constatation mainte fois évoquée et qui prend tout son sens lors de l'élaboration du Budget. Une analyse plus fine de la répartition des moyens pour 2005 permet de distinguer facilement plusieurs points de rupture.

En ce sens, le Président précise qu'il a demandé à la commission des moyens de proposer des critères de répartition encore plus rationnelle de la DGF. Il souhaite rappeler que les CUR prennent en charge la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement général : fluides, contrats de maintenance et d'entretien. Cette disposition a permis de faire disparaître les coupures intempestives et les conflits avec les fournisseurs. L'UAG assure ainsi un traitement équitable, une stabilité de fonctionnement sur chaque pôle qui permettent d'éviter les tensions. Une estimation très rigoureuse fixe les moyens minimums nécessaires pour les 3 CUR à environ 1,3M€. Il prend l'exemple du CUR Guadeloupe qui sans l'aide de la Région Guadeloupe devrait s'arrêter de fonctionner en juillet lorsque l'on sait que l'association « Parcs et Jardins » coûte 200.000€ par an. Il souligne aussi, que les UFR doivent veiller au plus près à la gestion des heures complémentaires.

**En guise de conclusion à son propos introductif, le Président évoque le devoir de solidarité entre les uns et les autres, la nécessité de poursuivre une politique de rigueur c'est à dire constaté et mettre en application la recommandation faite par le Conseiller-Maître de la Cour des Comptes à propos des reports de crédits. Le Président dit prendre la mesure de l'effort collectif mais qu'il s'agit ici d'éviter toutes nouvelles dérives financières.**

A la demande du Président, l'Agent Comptable présente le projet de Décision Budgétaire Modificative N° 1 de l'exercice 2005. Madame GRIMBERT précise que le tableau présenté comporte deux colonnes intitulées : « DBM 1 » et « DBM 2 ». Il s'agit de faire apparaître ce qui a été reporté (DBM1) et de faire apparaître (DBM2) la proposition de la commission des moyens.

Elle signale que le budget initial reposait sur 80% de la DGF et 80% des droits d'inscription, cette DBM ayant pour principal objectif d'allouer les 20% manquants Elle précise que cette DBM a été scindée en 2 parties, dans un souci de

transparence, pour distinguer les prélèvements sur fonds de réserve correspondant aux «reports» de crédits non utilisés de l'exercice 2004 des ressources nouvelles et des crédits des conventions de recherche nouvellement signées.

L'Agent Comptable trace les grandes lignes du Budget :

- Les charges de personnel : elles se montent à 4,9M€ dont 1,8M€ d'heures complémentaires et la compensation des emplois gagés représente 520.000€ alors qu'une projection permet de dire qu'il faudrait pour l'année 2005 une somme de 555,000€.
- Les charges d'infrastructures : elles sont gérées par les CUR, sur la DGF l'Etat attribue 22€/m<sup>2</sup> pour les surfaces de recherche et 16€/m<sup>2</sup> pour les autres surfaces soit un total de 929,000€ pour l'UAG. Les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité, téléphone et contrats d'entretien) se montent aujourd'hui à 2,2M€.
- Les amortissements : ils figurent dans le budget initial, mais compte tenu des moyens alloués à l'établissement, ces crédits sont réaffectés dans les composantes.
- Les recettes : il demeure moins de recettes que de dépenses et les quelques recettes nouvelles ne modifient que sensiblement les grands équilibres. La DBM sera donc financé par un prélèvement sur le fonds de roulement, soit un solde restant de 1,7M€ sachant que les créances irrécouvrables sont estimées à ce jour à environ 1M€.

Avant l'ouverture des débats, le Président propose à Monsieur BURAC, président de la commission des moyens, d'apporter son éclairage sur les travaux de cette commission.

Monsieur BURAC demande au Conseil de poursuivre le redressement engagé depuis 2003 sur la base des arguments rappelés par le Président et l'Agent Comptable. Il aborde la problématique du report des crédits des ressources affectées notamment dans le cadre des contrats de recherche, conventions ou plan pluriannuel qui augmente artificiellement le fonds de roulement et une fausse visibilité de la réalité budgétaire, puis celle des moyens alloués à l'établissement dans le sens des propos échangés dans la matinée. Il rappelle la volonté de la commission de maintenir la rigueur budgétaire et le souhait d'une meilleure rationalisation des dépenses en matière d'heures complémentaires, de mieux maîtriser les charges salariales et de la nécessité de diversifier les ressources financières de l'Université (contrat quadriennal, contrats de recherche nationaux et internationaux).

Monsieur HUISMAN souhaite aborder la dotation 924.000€ en m<sup>2</sup> qu'il ne comprend pas et la possibilité de chiffrer, par composante, les droits universitaires et les compensations boursières perçues.

Pour le deuxième point, le Président évoque deux attitudes possibles : soit les compensations des boursiers sont affectées aux projets politiques, soit, de manière mathématique, ces crédits sont reversés intégralement aux composantes concernées. Il rappelle l'exemple de l'UFR STAPS, qui est dans l'obligation de louer différentes installations sportives à hauteur de 60.000€/an, et précise que cette charge supplémentaire n'est pas prise en compte par le Ministère. L'Université ne percevant aucune dotation pour ces locations, si l'exonération devait être mathématiquement redistribuée aux composantes, comment permettre à cette UFR d'exister ?

Le Président poursuit en rappelant au Conseil que 90 % des droits universitaires ont été affectés aux composantes lors du budget primitif, la différence ne porte donc que pour les 10% restants sachant qu'un rééquilibrage est effectué dès connaissance des chiffres définitifs. A ce sujet, il fait part de son étonnement car l'inscription tardive d'étudiants provoque un différentiel important entre ces données SISE et le nombre d'étudiants définitifs inscrits à l'UAG.

Enfin, le Président évoque le différentiel important de près d'1MF connu par l'UAG, il y a deux ans, sur les droits d'inscription. Il précise que la situation est désormais aplanie même s'il demeure un problème à régler sur l'UFR SJE de Guadeloupe.

Monsieur THERESINE exprime la position de l'UFR SJE qui dans le cadre de sa motion propose, en cas d'incapacité des services de l'UAG à régler ce problème, de faire appel à des compétences extérieures. Car trois ans, lui apparaissent bien long pour régulariser cette situation.

Monsieur THERESINE réagit ensuite sur le projet de DBM. Il s'étonne qu'en introduction soit évoqué une DBM « report » et une DBM « ressources nouvelles », car il constate que dans le document que cette distinction n'est pas retrouvée. Il regrette donc le manque de transparence de ce document qui ne lui apparaît pas lisible.

L'Agent Comptable dit prendre note des observations du Doyen THERESINE, elle lui précise que les reports de crédits apparaissent au niveau de l'UB Recherche 920, l'UB Patrimoine 918, l'UB Formation Continue 909. Sur les autres UB il n'y a pas eu de reports.

Monsieur THERESINE se dit gêné lorsqu'un Agent Comptable dit que les reports seront faits automatiquement (en fin d'année), car après il faut payer ces dépenses 2004 sur les ressources 2005. En l'absence de report, il demande comment sa composante peut gérer le budget 2005 déjà grevé par des dépenses 2004 de fin d'année ?

Le Président précise qu'il a déjà répondu à cette question lors de ses propos liminaires et lors de l'examen du compte financier. Il rappelle que ce n'est pas l'Agent Comptable mais l'ordonnateur qui décide des problèmes de reports. Il informe le Conseil des études actuellement effectués pour permettre d'éviter la DBM tardive car les dépenses ne sont jamais effectives.

Il précise ensuite que le fonds de roulement de 1,3M€ avec 200.000€ de reports était prévu lors de la préparation du Budget. Mais lorsque la Cour des Comptes demande d'attendre pour faire ces reports parce que le Magistrat souhaite avoir le cœur net à propos de ce 1,3M€ qui pourraient comporter des recettes non recouvrables, il lui paraît difficile d'aller à l'encontre de

cette position. Chacun doit prendre ses responsabilités poursuit-il, il prend les siennes et attend le rapport de la Cour des Comptes.

Monsieur THERESINE se pose alors la question de savoir si les reports ainsi reversés dans le pot commun vont servir à aider ceux qui n'ont pas su gérer leur budget.

L'Agent Comptable lui répond que le compte financier 2004 fait apparaître un tableau des crédits non mobilisés et que la DBM détaille par UB ces mêmes crédits. Elle lui propose donc de regarder la cohérence de ces chiffres.

Monsieur AGLAE souhaite aborder la problématique des charges de personnel. L'Agent Comptable ayant évoqué des économies possibles, Monsieur BURAC ayant parlé de la nécessité de maîtriser les dépenses de personnel, il souhaiterait savoir ce que recouvrent ces observations.

L'Agent Comptable lui répond que l'Établissement doit arriver à contrôler l'enveloppe des heures complémentaires et doit veiller à limiter les recrutements sur budget propres. Elle précise que ces dérives pourront être mieux canalisées avec l'installation d'un logiciel de paye qui devrait permettre d'avoir une plus grande lisibilité et d'anticiper.

Madame AUMIS souhaite intervenir sur les charges du personnel et connaître l'attitude du ministère sur le passage des emplois gagés en postes définitifs.

Le Président lui confirme que l'UAG s'engage résolument dans une politique de résorption de ces emplois dans des postes fixes, sachant que le Ministère ne s'est toujours pas prononcé.

Monsieur JOSEPH, membre du CA de l'IUT, précise avoir voté dans ce Conseil, le 11 avril dernier, une DBM de 435.859€. Il constate une modification de ce montant à 387.270€, ce qu'il ne peut comprendre, l'IUT étant un article 33.

Monsieur ROUBAUD, Directeur de l'IUT, exprime la même incompréhension d'autant qu'il s'interroge sur les reports de certains crédits, de la taxe d'apprentissage collectée en fin 2004 et non utilisée ou encore les subventions régionales versées tardivement en 2004.

Le Président dit qu'il ne pourra pas s'engager aujourd'hui sur le report de tous les crédits. Mais il s'engage à étudier au cas par cas les problèmes posés. Pour le cas spécifique des crédits pluriannuels, il assure qu'ils seront tous redistribués à la condition d'avoir la certitude d'une recette effective.

Pour le Budget de l'IUT, le Président rappelle la décision du CA prise lors de l'adoption de la lettre de cadrage 2005 validée par le CA du mois de juin 2004. Il précise qu'à la page 7, pour les prélèvements des composantes article 33 « conformément aux décisions prises par le CA l'IUT et l'IESG Guyane seront soumis à un prélèvement sur leur DGF de 10% correspondant à leur participation aux charges générales de l'UAG, elles ne concernent pas les charges d'infrastructures pour lesquels les différents CUR ont toutes facultés de négociation. Le prélèvement est budgétaire ce qui signifie que les articles 33 ne peuvent inscrire des crédits, il n'y a pas d'émission de facture. Cette mesure est indispensable pour l'unité du fonctionnement ». Le Président s'étonne qu'une observation parvienne au CA au mois d'avril 2005 soit près d'un an après. Il précise que le prélèvement de 10% sur la DGF de l'IUT a été réaffecté au CUR de Guyane pour lui permettre de fonctionner parce que le Ministère ne reconnaît pas les m<sup>2</sup> de l'IESG sur le campus de St Denis.

Madame CARTON remercie le Président d'avoir souligné les difficultés de l'UFR STAPS. Elle souhaite informer les membres du Conseil de la lourde précarité de son UFR. Cette composante est en effet dans l'obligation de louer plusieurs salles dans le cadre des TD et TP afin d'assurer la pratique sportive de ses étudiants. Au niveau des personnels administratifs, elle rappelle que cette UFR n'a aucun titulaire au niveau de sa scolarité, que des emplois précaires MADES sont en partie assumés par son budget. Elle souligne que le cumul de ces handicaps est très difficile à gérer. Même si l'UFR STAPS fait des économies drastiques au niveau des heures complémentaires, elle formule le vœux que cette composante sorte du marasme et souhaite que les constructions prévues dans les différents contrats de plan aboutissent non seulement pour l'UFR, mais aussi pour l'UAG et le pôle Guadeloupe qui ne bénéficient d'aucun équipement sportif.

Monsieur NAKOULIMA souhaite intervenir sur la gestion quotidienne des composantes et sur l'ambition d'une politique de développement. Il souligne que chaque fois qu'il est question de budget, le Conseil se retrouve dans la dichotomie suivante : d'un côté les doyens qui demandent à pouvoir faire fonctionner leur composante, de l'autre, les moyens qui demeurent largement insuffisants. Il souhaite faire apparaître que rien n'a été fait pour se mettre à l'équilibre ou rien n'a été tenté. Il pose alors la problématique du maintien de certaines formations. Il propose que le Conseil adopte une culture du réalisme car il lui semble que l'UAG vit au-dessus de ses moyens.

Il poursuit sur la gestion quotidienne. Il lui semble un peu facile de dire en décembre « on ferme l'exercice pour des raisons comptables mais on vous reversera vos crédits en 2005 » et aujourd'hui entendre les arguments amenant à « l'obligation de bloquer ces crédits ».

Dans le cadre de l'unité de l'établissement, il constate qu'un sens a été donné avec la notion de parité de représentation dans la configuration du CA, une cohérence se dessine dans le cadre de la réforme du LMD mais regrette l'absence de consistance notamment au niveau de la réaction de l'IUT.

En guise de conclusion à son propos, il rappelle aux membres du Conseil le rôle social joué par l'établissement et qu'il faut donc en payer le prix. Il reste tout de même effaré que l'UFR SEN soit dans l'obligation de payer à hauteur de 38% de ce qui est prévu pour l'enseignement en salaires.

Monsieur MERIL regarde le report des crédits à la page 20-25 : le report des crédits 10 destinés au fonctionnement n'est pas réalisé pour l'UFR SEN soit 34.622€ de factures en instance de paiements. Avec cette DBM, poursuit-il, l'UFR SEN ne pourra payer qu'à hauteur de 65% les heures complémentaires.

Monsieur CELIMENE évoque les heures complémentaires et propose, au lieu de penser à la fermeture, d'éviter la fuite en avant du développement de formation que certaines facultés ne maîtrisent pas. Car pour lui, ce sont ces mêmes facultés qui lors de la répartition des postes mettent l'UAG au pied du mur car les formations existent et donc il faut ouvrir les postes nécessaires. Avec ce procédé, poursuit-il, ce sont les composantes qui gèrent le mieux qui sont pénalisées.

Le Président rappelle, au niveau de l'autorisation d'ouverture d'une formation, la mise en place de trois critères qui prévaut à une délibération du CA : le nombre d'étudiants, les moyens en salles et le financement.

Monsieur HUISMAN précise que la remontée SISE doit permettre dès février de connaître au centime près le montant des droits d'inscription affectés dans les composantes. En qualité d'article 33, il souhaite que soit inscrite l'intégralité des droits d'inscription et celle de la compensation des boursiers. Cette action ne veut pas dire non à la participation aux charges et au développement de l'UAG, car l'IESG n'a jamais remis en cause les 10% qui pourraient même être de 15% si le CA de l'IESG le valide. Il informe les membres du CA du versement de 170.000€ au CUR Guyane effectué par l'IESG, qui correspond à un calcul théorique sur les mètres carrés.

Le Président précise qu'il n'a jamais été évoqué une quelconque difficulté avec l'IESG sur sa participation aux charges de l'UAG et au contraire dit apprécier l'aide apportée par l'IESG au CUR de la Guyane. Il rappelle qu'aucune université n'a reçu le détail des calculs fait par le Ministère dans le cadre de San Remo.

Enfin, quant à la compensation boursière, le Président se dit ouvert à toute proposition mais rappelle la contrainte du taux d'étudiants boursiers à l'UAG qui avec l'Université de Lille 2, connaît le plus fort pourcentage de boursiers (plus de 40% de boursiers).

Monsieur ROUBAUD intervient sur la DBM de l'IUT. Il admet que cela a bien été voté par la commission des moyens et le CA, mais il estime que la procédure n'a pas été respectée. Le CA de l'IUT s'est prononcé le 11 avril dernier sur un budget en équilibre sur la base de la Dotation du Ministère. Il découvre aujourd'hui que les montants ne sont pas identiques. La procédure employée est non-conforme, un prélèvement autoritaire à la source lui apparaît comme illégal car l'IUT reçoit une dotation fléchée du Ministère.

Pour autant, il souligne que l'IUT souhaite participer de près ou de loin à un fonctionnement de l'Université. Il dit être dans cette voie depuis son élection, il évoque les mutualisations mises en œuvre notamment sur le pôle Martinique et le Campus de Saint-Claude en Guadeloupe. Après avoir rappelé les aides apportées au CUR en 2004 par l'IUT, il explique au Conseil qu'un IUT dispose de crédits fléchés tout simplement parce que les formations technologiques sont très coûteuses. Il donne alors en guise d'exemple quelques données : l'IES avec 1.000 étudiants à une DGF de 480.000€, l'IUT dispose de 230 étudiants avec une dotation de 360.000€. Il regrette donc le procédé employé d'autant qu'il affirme que sa porte a toujours été ouverte à la discussion. Il souhaite qu'une convention écrite permette de clarifier la participation de l'IUT aux charges de l'UAG. Il demande enfin aux administrateurs de bien vouloir modifier la DBM sur ce point.

Le Président souligne que l'IUT n'a pas à faire d'effort pour s'intégrer dans l'UAG. Il est, tout comme l'IESG, une composante de l'Université. Le Président rappelle que le budget de l'IUT est dans le budget de l'Etablissement.

Monsieur BERNABE ne veut pas focaliser ses interventions sur son propre groupe de recherche, mais souhaite que l'Agent Comptable puisse lui indiquer s'il est possible que les groupes de recherche pour lesquels la subvention 2005 n'a pas été prise en compte, que cela soit réalisé dans cette DBM.

Madame l'Agent Comptable lui répond que pour elle les éléments ont été pris en compte.

Monsieur BERNABE rappelle qu'il a un BQR de 11.000€ et des crédits ministériels d'un même montant, il pense donc qu'une confusion a été faite.

Madame l'Agent Comptable lui précise qu'elle vérifiera ce point à l'issue du Conseil.

Monsieur AGLAE demande au Directeur de l'IUT qui évoque le caractère illégal du prélèvement effectué sur sa dotation, s'il dispose d'un texte réglementaire ou législatif appuyant sa position.

Monsieur ROUBAUD, lui répond que sur la base de l'article 33 le Directeur de l'IUT est ordonnateur secondaire de droit, les crédits sont donc fléchés, tout comme les emplois de l'IUT. Il évoque les rappels à l'ordre du Ministère lorsque d'autres universités ont tenté le même procédé. Il regrette de devoir user d'une intervention ministérielle.

Monsieur BERNARD évoque les heures complémentaires et la charge du personnel. Il souhaite aussi que soit abordé les charges d'infrastructures et le coût du mètre carré dans cette université car si les bâtiments ne sont pas entretenus, il n'y aura plus d'enseignements et de recherche. Il évoque, à titre d'information, le coût du m<sup>2</sup> sur le pôle Guadeloupe qui est de l'ordre de 30€. Le Ministère accorde une subvention sur la base de 20€ pour la recherche et de 16€ pour l'enseignement soit une moyenne de 18€/m<sup>2</sup>, donc un différentiel à trouver de l'ordre de 12€. En Guadeloupe, nous bénéficions poursuit-il, de 25.000m<sup>2</sup> pour un budget d'un peu moins de 500.000€ avec une prévision de dépense en fonctionnement, en logistique et en maintenance de l'ordre de 800.000€. Il souligne ainsi le soutien indispensable de la collectivité régionale de Guadeloupe et souhaite que se développe cette culture du réalisme. Une diminution de 10% des charges a été réalisée en 2004 et l'objectif est identique pour 2005, ce qui permettra de passer à 750.000€ de charges.

Monsieur LECANTE évoque l'étendue des problèmes à résoudre et propose de se prononcer aujourd'hui sur l'essentiel, les difficultés rencontrées ou les problèmes juridico-administratifs doivent pouvoir être réglés en dehors du Conseil. Si rectificatif il doit y avoir dans un sens ou dans un autre, le CA de juillet pourra se prononcer.

Le Président interrogera la DES sur le cas de l'IUT et s'il s'avèrerait que cette décision est illégale les corrections seront apportées. Il note l'accord de principe du Directeur de l'IUT pour une participation aux charges de l'Etablissement. En guise de conclusion sur cette DBM, il formule le souhait que le contrôle de gestion de la Cour des Comptes permette d'évaluer le déficit structurel de l'UAG si déficit structurel il y a. Il rappelle la position du Comité National d'Evaluation qui a évoqué ce déficit sans en estimer le montant, celle de la Trésorerie Générale qui s'est limitée à constater les faits mais n'a pas proposé de solution, puis enfin celle de l'IGAENR qui a totalement ignoré ce problème. Il compte donc sur le rapport de la Cour des Comptes, attendu pour la fin mai, pour disposer d'un éclairage sur ce point.

Monsieur HENRY se dit sensible sur l'aspect juridique de la légalité de la décision de prélèvement sur le budget de l'IUT. Il souhaite aussi témoigner de la réelle solidarité de l'IUT vis à vis du CUR à la fois dans l'aide apportée à la réflexion, dans les débats du campus et aussi dans le fonctionnement.

Le Président soumet donc cette DBM n°1 aux membres du Conseil.

Délégation du Conseil d'Administration N°  2005-012	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	02
	Contre	01
	Pour	49

Le Président déclare la Décision Budgétaire Modificatif n°1 adoptée par le Conseil d'Administration.

.....

*Le Président suspend la séance à 14h32*

*Le Président ouvre les travaux du Conseil à 15h24*

.....

## POINT 5 : POINTS JURIDIQUES :

### 1. Elections et désignations des membres des commissions et conseils :

#### ▪ Désignation des membres de la Section Permanente du CA;

Après avoir rappelé la composition de la Section Permanente, le Président enregistre les différentes candidatures puis les soumet à l'approbation du Conseil.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, déclare élus à la Section permanente :

11 ENSEIGNANTS CHERCHEURS	3 IATOSS	8 ETUDIANTS	3 PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
le 1 <sup>er</sup> vice-président du CA, membre de droit G. VIRASSAMY O. NAKOULIMA H. CLERGEOT A. MERIL F. RENO P. SAFFACHE J. MOLINIE O. HENRY C. THERESINE F. KOUADIO	L. MARLIN F. AUMIS Y. JOSEPH	le 2 <sup>nd</sup> vice-président du CA, membre de droit J.-P. EUTROPE G. COUCHY J. KONG C. JACQUET M.-A. GUYE A. POUVAY G. CABRION	A. CLEMENTE J.-C. COURBAIN A. LECANTE

Délégation du Conseil d'Administration N°  2005-013	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	unanimité

#### ▪ Election des membres de la Section Disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

Après avoir rappelé la composition de la Section Permanente, le Président enregistre les différentes candidatures et les soumet à l'approbation du Conseil.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, *déclare élus à la Section Disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs* :

6 PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS	4 MAÎTRES DE CONFÉRENCES	2 AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	3 PERSONNELS EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
JM. BRETON G. VIRASSAMY J. BERNABE F. CELIMENE S. MAM-LAM-FOUCK F. RENO	O. HENRY MJ AGLAE M. TROUPE C. THERESINE	M. BURAC J. MOLINIE	F. REGENT 2 postes vacants

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-014	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<b>unanimité</b>

▪ **Election des membres de la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;**

Après avoir rappelé la composition de la Section Permanente, le Président enregistre les différentes candidatures et les soumet à l'approbation du Conseil.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, *déclare élus à la Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers* :

2 PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS	2 MAÎTRES DE CONFÉRENCES	1 PERSONNEL EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT	10 ÉTUDIANTS (5 TITULAIRES ; 5 SUPPLÉANTS)	
JM BRETON G. VIRASSAMY	O. HENRY C. THERESINE	F. REGENT	Titulaires : J-P. EUTROPE M-D JEAN-BAPTISTE J. KONG C. JACQUET G. CABRION	Suppléants : G. COUCHY M-A. GUYE M. PONTAC N. DÓ A. POUVAY

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-015	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<b>unanimité</b>

Pour des raisons logistiques et financières, le Président propose aux élus de ces deux Sections de procéder immédiatement à l'élection du Président de la Section Disciplinaire. Après accord des membres des Sections Disciplinaires, Monsieur Jean-Marie BRETON propose sa candidature à la présidence des deux Sections.

*Après délibération des membres de la Section Disciplinaire, Monsieur BRETON est élu Président de la Section Disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs ainsi que celle compétente à l'égard des usagers.*

▪ **Désignation des représentants des Conseils de l'UAG au Conseil de la Documentation ;**

Madame BERNABE, Directrice du SCD, rappelle la composition du Conseil de la Documentation et fait un point sur les postes vacants : 5 enseignants ainsi que 3 étudiants doivent donc être choisis parmi les membres des Conseils de l'UAG. Après une consultation des élus, se sont proposés : Messieurs MERIL, RENO, SAFFACHE, NARAYANINSAMY et HENRY pour les enseignants ; Monsieur CABRION, Mesdemoiselles MEZEN et MAROTEAU pour les étudiants.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, *déclare élues les dites personnes au Conseil de la Documentation.*

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-016	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<b>unanimité</b>

▪ **Désignation des représentants au Conseil des Sports ;**

Madame FEDEE, Directrice du SUAPS, rappelle la composition du Conseil des Sports et fait un point sur les postes vacants : 3 enseignants, 3 étudiants et 3 membres du personnel doivent donc être choisis parmi les Conseils de l'UAG.

Le Président enregistre les différentes candidatures et les soumet à l'approbation du Conseil.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, *déclare élus au Conseil des Sports* :

ENSEIGNANTS		ADMINISTRATIFS		ETUDIANTS	
TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
TAMARIN	MERIL	MARLIN	JOEPH	POUVAY	BARTEBIN
MOLINIE	REGENT	RAPHAEL	PORTECOP	COUCHY	KONG
SAFFACHE	ROBINSON	AUMIS	NABAJOTH	PONTAC	JEAN-BAPTISTE

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-017	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<b>unanimité</b>

▪ **Désignation des membres des Conseils d'Administration des IUFM**

Après avoir rappelé la présence de représentants de l'UAG dans les Conseils d'Administration des IUFM de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique, le Président enregistre les différentes candidatures et les soumet à l'approbation du Conseil.

Le Président, après avoir fait procéder au vote, *déclare élus les représentants suivants* :

IUFM GUADELOUPE	IUFM MARTINIQUE	IUFM GUYANE
A NABAJOTH F. REGENT A. MAURIN A. MERIL	J. BERNABE F. CELIMENE O. PORTECOP P. SAFFACHE	J-C ROBINSON G. CHALANT O. HUISMAN O. TAMARIN

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-018	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<b>unanimité</b>

▪ **Désignation des membres du Comité Hygiène et Sécurité ;**

Le Secrétaire Général Adjoint rappelle la composition du CHS arrêtée sur la base du décret du 24 avril 1995. Trois postes n'ont pas été pourvus en l'absence de représentants syndicaux au Conseil d'Administration de l'UAG. Les résultats du scrutin du 08 mars dernier offrent désormais cette possibilité, Monsieur REGENT ayant été élu sur la liste d'une organisation syndicale.

Monsieur REGENT suggère que son organisation syndicale, le SNESUP, fasse des propositions pour chacun des pôles. Il est alors convenu qu'il adressera un courrier en ce sens au Président.

**2. Contrats de travail et conventions :**

A la demande du Président, le Chef de Cabinet rappelle les termes de la délégation accordée au Président le 06 juin 2003 par le CA. Cette dernière autorise le Président à engagé l'Etablissement pour les conventions inférieures ou égales à 150.000€ puis à en faire rapport au Conseil, celles supérieures à 150.000 devant être approuvées par le Conseil.

Sur la base du même principe, une délégation est accordée au Président pour valider les contrats de travail inférieurs ou égaux à 5 mois, ceux supérieurs à 5 mois devant être approuvés par le Conseil d'Administration.

Le Secrétaire Général Adjoint présente l'ensemble des 64 conventions soumises aux membres du Conseil. Après quelques précisions (dont celle visant à exclure des conventions, présentées en séance, relatives à l'intra-UAG, ex. : entre composantes) et une série de questions-réponses sur les conventions présentées, *le Président soumet les conventions d'un montant supérieur à 150.000€ à la délibération du Conseil.*

Délibération du Conseil d'Administration N°  2004-019	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<b>unanimité</b>

*Le Conseil approuve ces conventions.*

Le Secrétaire Général présente le tableau des emplois, soit 35 contrats sur Budget d'Etablissement. Ce tableau reprend la liste des contrats soumis pour information aux membres du Conseil, ainsi que 27 contrats supérieurs à 5 mois exclus de la délégation donnée au Président et qui nécessitent l'approbation du Conseil.

Madame BERNABE précise que Madame BIBADE a réussi un concours et qu'elle est partie le 11 avril. Le Secrétaire Général lui précise que la correction sera apportée.

Le Président soumet donc les contrats supérieurs à 5 mois à la délibération du Conseil.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-020	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

*Le Conseil approuve ces 27 contrats.*

### 3. Proposition et validation d'attribution de concessions de logement :

Le Président rappelle que les personnels de direction et d'intendance des universités peuvent bénéficier d'un logement de fonction et rappelle les textes autorisant ce dispositif. Il précise qu'il n'existe plus de logement de fonction sur le campus de Fouillole en raison de la vétusté des locaux.

Ainsi à l'instar de ce qui a été fait pour le Secrétaire Général, une convention de mise à disposition sans contrepartie d'un logement nu loué par l'UAG sera signée entre l'Etablissement et le bénéficiaire, l'Agent Comptable. Le bail sera soumis à l'approbation du service des domaines.

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-021	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

Dans ce même cadre, le Président présente une demande émanant de la Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique visant au remplacement de la concierge de cette composante. Monsieur ROSTOL a été nommé à ce poste et le Conseil de la Faculté du 17 octobre 2003 a validé l'attribution de concession de logement pour nécessité absolue de service au profit de l'intéressé.

*Le Président soumet à la délibération du Conseil cette demande qui est approuvée.*

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-022	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

### 4. Proposition et approbation des demandes d'associations pour un rattachement de leur siège social à l'UAG :

Monsieur HANOT évoque le travail effectué par les différents responsables administratifs des CUR afin d'identifier les différentes associations étudiantes ayant leur siège social à l'UAG. Dans ce cadre, il présente la demande de l'Association des Etudiants de Fouillole (ADEF) en informant le Conseil de l'objet, des missions et de la composition du Bureau de la dite association.

Le Président souhaite qu'une précision soit donnée à cette association. Une réponse positive dit-il n'implique pas la mise à disposition d'un local par l'établissement.

*Le Président soumet cette demande de l'ADEF qui est approuvée à l'unanimité.*

Délibération du Conseil d'Administration N°  2005-023	Ne prend pas part au vote	00
	Abstention	00
	Contre	00
	Pour	<i>unanimité</i>

### POINT 6 : APPROBATION DES PROPOSITIONS DU CS DU 25 AVRIL 2005

Monsieur Max LOUIS, en l'absence de Monsieur MONTAUBAN présente à la demande du Président, les propositions du Conseil Scientifique du 25 Avril 2005 :

- Les membres de ce nouveau Conseil ont adopté, sous réserve de quelques modifications de forme, le procès verbal du Conseil Scientifique Plénier du 22 novembre 2004 ;
- Max LOUIS, Vice-Président sortant du Conseil Scientifique, a présenté un bilan contrasté du volet recherche du contrat quadriennal 2002-2005 sur la base des réponses au questionnaire transmis aux responsables des unités de recherche : résultats en progression mais rythme des thèses encore insuffisant (1 thèse en 8 ans pas HDR).
- Michel DUPONT, Directeur de l'École Doctorale, a présenté un bilan de l'action de l'ED qui a fait l'objet d'un débat ;
- Élection du vice-président du CS et de la section permanente :
  - Vice-Président du CS (vote à bulletins secrets) : Monsieur Jean-Gabriel MONTAUBAN,

